

Thème : Recomposition familiales et stratégies patrimoniales

Date : Vendredi 26 juin 2026 de 9h30 à 17h00

Lieu : Poitiers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Identifier les procédés de protection du survivant dans le cadre d'une reconstitution familiale et les limites pouvant être soulevées par les héritiers non communs.
- Maîtriser les procédés juridiques permettant une transmission patrimoniale équilibrée au sein des reconstitutions familiales

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

La formation vise dans une première partie à aborder les stratégies patrimoniales dans le cadre des reconstitutions familiales conflictuelles en identifiant les vecteurs de protection du nouveau conjoint et les éléments permettant aux enfants de les atténuer voire de les neutraliser. Dans une seconde partie, sont à l'inverse exposées les stratégies patrimoniales au sein des reconstitutions familiales apaisées (adoption de l'enfant du conjoint, RAAR).

➤ **Moyens pédagogiques :** Support écrit

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Madame Cécile ARNAUDIN, Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Bordeaux
Membre de l'Institut de Recherche en Droit des affaires et du patrimoine

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 190€ la journée de formation (hors abonnement) - 170€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Avocats « jeune Barreau » : 100€ la journée de formation (hors abonnement) - 85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 80 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet <https://www.avocats-ecoa.fr/> ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.